
THE APPRENTICESHIP AND CERTIFICATION ACT
(C.C.S.M. c. A110)

Trade of Welder Regulation, amendment

Regulation 20/2017
Registered February 22, 2017

Manitoba Regulation 101/2010 amended
1 The Trade of Welder Regulation, Manitoba Regulation 101/2010, is amended by this regulation.

2(1) The definition "welder" in subsection 1(1) is replaced with the following:

"welder" means a person who performs the following tasks of the trade to the standard indicated in the occupational analysis:

- (a) permanently joins pieces of metal being manufactured, builds metal structures and repairs damaged or worn metal parts by applying heat, using filler metal or fusion process;

LOI SUR L'APPRENTISSAGE ET LA
RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE
(c. A110 de la C.P.L.M.)

**Règlement modifiant le Règlement sur le
métier de soudeur**

Règlement 20/2017
Date d'enregistrement : le 22 février 2017

Modification du R.M. 101/2010
1 Le présent règlement modifie le Règlement sur le métier de soudeur, R.M. 101/2010.

2(1) La définition de « soudeur » figurant au paragraphe 1(1) est remplacée par ce qui suit :

« **soudeur** » Personne qui accomplit les tâches suivantes, en conformité avec les normes de l'analyse professionnelle applicable au métier :

- a) assembler de façon permanente des morceaux de métal en cours de fabrication, construire des structures métalliques et réparer des pièces de métal endommagées ou usées en appliquant de la chaleur, à l'aide d'un métal d'apport ou de processus de fusion;

(b) uses various welding and cutting processes to join structural steel and cut metal in vessels, piping and other components;

(c) fabricates ferrous and non-ferrous metals, tools, machines and equipment used in the construction and manufacturing industries. (« soudeur »)

b) utiliser divers procédés de soudage et de coupage pour assembler de l'acier de structure et couper le métal contenu dans des réservoirs, la tuyauterie ou d'autres composants;

c) fabriquer des pièces de métaux ferreux et non ferreux, des outils, des machines et de l'équipement utilisés dans les secteurs de la construction et de la fabrication. ("welder")

2(2) Subsection 1(2) is amended by striking out "Apprenticeship and Trades Qualifications — General Regulation" and substituting "Apprenticeship and Certification — General Regulation".

2(2) Le paragraphe 1(2) est modifié par substitution, à « Règlement général sur l'apprentissage et la qualification professionnelle », de « Règlement général sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle ».

3 Section 3 is amended by striking out "1,600 hours" and substituting "1,800 hours".

3 L'article 3 est modifié par substitution, à « 1 600 heures », de « 1 800 heures ».

4 Section 4 is amended

4 L'article 4 est modifié :

(a) in the part before clause (a) of the French version, by striking out "d'une disposition législative" and substituting "d'un texte";

a) dans le passage introductif de la version française, par substitution, à « d'une disposition législative », de « d'un texte »;

(b) in clause (a), by striking out "120%" and substituting "125%";

b) dans l'alinéa a), par substitution, à « 120 % », de « 125 % »;

(c) in clause (b), by striking out "140%" and substituting "145%"; and

c) dans l'alinéa b), par substitution, à « 140 % », de « 145 % »;

(d) in clause (c), by striking out "160%" and substituting "165%".

d) dans l'alinéa c), par substitution, à « 160 % », de « 165 % ».

5 Section 6 is repealed.

5 L'article 6 est abrogé.

Coming into force

6 This regulation comes into force 60 days after it is registered under *The Statutes and Regulations Act*.

Entrée en vigueur

6 Le présent règlement entre en vigueur 60 jours après son enregistrement en vertu de la *Loi sur les textes législatifs et réglementaires*.

October 19, 2016
19 octobre 2016

**Apprenticeship and Certification Board/
Pour la Commission de l'apprentissage et de la reconnaissance professionnelle,**

Ken Webb

APPROVED/APPROUVÉ

February 15, 2017
15 février 2017

**Minister of Education and Training/
Le ministre de l'Éducation et de la Formation,**

Ian Wishart